

## APPEL À LA VIGILANCE

### Nouvelle écloison de rougeole au Québec : 11 cas déclarés jusqu'à présent

15 janvier 2025

**À l'attention des professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales, des équipes de prévention et contrôle des infections, aux pédiatres et aux microbiologistes infectiologues de la région de Lanaudière**

#### CONTEXTE

Une nouvelle écloison de rougeole est en cours au Québec depuis la mi-décembre 2024. En date du 15 janvier 2025, 11 cas confirmés de rougeole ont été déclarés chez des résidents du Québec. Aucun cas n'a été déclaré dans la région de Lanaudière jusqu'à présent. Cependant, plusieurs cas sont répertoriés dans les régions voisines et plusieurs personnes de la région sont des contacts de ces cas. Pour obtenir la mise à jour de l'écloison, consulter la section épidémiologie de la page [Écloison rougeole](#).

Certains cas ont fréquenté plusieurs milieux pendant leur période de contagiosité, dont des milieux, pour lesquels ils n'étaient pas possible d'identifier les personnes exposées (ex. : transports en commun, épiceries, magasins, centre commercial). Des milliers de contacts ont pu être exposés. Le risque de cas secondaires au cours des prochaines semaines est important. La liste des lieux d'expositions au virus de la rougeole au Québec est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/rougeole/ecloison-de-rougeole>.

Le site web sera mis à jour régulièrement.

Au Québec, 57 cas de rougeole ont été déclarés en 2024. La majorité de ces cas (51) ont été déclarés lors de la première écloison de rougeole ayant débuté en février 2024 et ayant pris fin le 5 juin dernier.

La rougeole est présente dans le monde, notamment en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. D'importants foyers d'écloison sont survenus dans plusieurs pays européens et dans certains États des États-Unis au courant des dernières années. En 2023 et 2024, des cas de rougeole ont été déclarés dans plusieurs provinces canadiennes, dont au Québec.

## RECOMMANDATIONS AUX CLINICIENS

1. **Être vigilant lors de la prise de rendez-vous, à l'accueil et au triage** et déterminer rapidement le risque infectieux.
  - Outil de référence pour le service d'urgences en CH [l'outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence](#);
2. **Appliquer sans délai les [mesures de prévention et de contrôle des infections](#)** si un cas de rougeole est suspecté chez une personne qui présente :
  - Les symptômes de la [présentation classique](#) de la rougeole (peu importe son statut de protection) :
    - Fièvre,  
**ET**
    - Éruption cutanée maculopapulaire généralisée,  
**ET**
    - Toux ou coryza ou conjonctivite;
  - OU**
  - Les symptômes de la présentation [non classique de la rougeole](#) **ET** qui a un lien épidémiologique.
  - Pour plus de détails, consulter le document de référence de l'INESSS : [l'Outil d'aide à la décision - Repérage et diagnostic de la rougeole](#).

### **Les mesures de prévention et de contrôle contre la rougeole incluent notamment,**

#### **Pour l'utilisateur :**

- Demander à l'utilisateur de procéder à l'hygiène des mains et de porter un masque médical;
- Isoler l'utilisateur dans une salle à pression négative ou si non disponible, dans une salle d'examen avec porte fermée.

#### **Pour les professionnels de la santé :**

- Appliquer les précautions additionnelles aériennes, dont le port d'un APR N95;
- Aviser l'Équipe de prévention et contrôle des infections (PCI) de votre établissement;
- Pour plus de détails sur la gestion des cas et contacts, veuillez consulter les pages 17 à 19 de la [Fiche technique pour la gestion des cas, des contacts et des éclosions – Rougeole](#).
- Pour plus de détails, veuillez consulter :
  - Le document sur les [Précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole en milieu de soins de l'INSPQ](#);
  - La page web [Rougeole - Professionnel de la santé – MSSS](#) (gouv.qc.ca).

### 3. Demander les tests de laboratoire appropriés en fonction de l'évaluation médicale

- Suivre les [recommandations de l'INESSS](#) en fonction de la présentation clinique et de la présence ou pas de lieu d'exposition à la rougeole au Québec;
- Consulter la page web [Rougeole - Professionnel de la santé – MSSS](#) (gouv.qc.ca) pour les détails;
- Aviser le centre de prélèvements avant d'y envoyer un usager afin que les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) soient appliquées dès son arrivée. Dans la région, les points de services locaux (PSL) offrent le dépistage. Les personnes symptomatiques qui ont une prescription médicale peuvent communiquer avec la centrale de rendez-vous au 1 855 755-3737 pour obtenir un rendez-vous rapidement.

### 4. Déclarer rapidement les cas suspects probables et confirmés de rougeole :

- À la direction de Santé publique (voir coordonnées à la fin du bulletin) sans attendre les résultats de laboratoire pour accélérer les interventions de santé publique, dont la recherche de contacts, et permettre l'administration d'une prophylaxie postexposition aux personnes à risque de complications dans les courts délais prévus;
- Si le cas ne nécessite pas d'être hospitalisé, demandez au cas de s'isoler à domicile jusqu'à l'obtention du résultat des analyses de laboratoire et, en présence d'une confirmation du diagnostic, l'isolement sera jusqu'à 4 jours après le début de l'éruption maculopapulaire. Le cas sera rapidement contacté par la direction de Santé publique pour une enquête épidémiologique.

### 5. Gestion des contacts du cas de rougeole

- Définition d'un contact significatif : Personne exposée au virus de la rougeole pendant la période de contagiosité d'une personne atteinte (soit une période allant de 4 jours avant à 4 jours après le début de l'éruption)
- **Contact considéré comme adéquatement protégé contre la rougeole :**
  - [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS](#)
- La vérification du statut vaccinal de tous les contacts devrait être effectuée. Elle peut se faire lors d'appel téléphonique par la DSPublique, mais l'utilisation de texto par cette dernière est aussi un outil très utile;
- Tous les contacts considérés comme réceptifs doivent faire l'objet d'un retrait de leur milieu et d'un isolement volontaire à domicile;
- En cas d'isolement, la période d'isolement devrait débuter 5 jours après la première exposition et se terminer le 14<sup>e</sup> jour suivant la dernière exposition (21 jours pour les travailleurs de la santé). Certaines particularités peuvent s'appliquer en fonction du milieu fréquenté et des ATCD de vaccination.

## 6. Identifier les contacts du cas qui sont à risque de complications et administrer la prophylaxie postexposition appropriée :

- **Vacciner** les personnes âgées de 6 mois et plus, considérées comme non protégées, **dans les 72 heures qui suivent le 1<sup>er</sup> contact** avec un cas de rougeole.
  - Référence : Protocole d'immunisation du Québec(PIQ), section [RRO](#) : [vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons](#) .
- Certaines personnes à risque (femmes enceintes non-protégées, immunodéprimés) doivent recevoir des [immunoglobulines \(Ig\)](#) si la première exposition au cas contagieux remonte **à moins de 7 jours**.
  - Voir la section [Postexposition à la rougeole](#) du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

## RÉFÉRENCES

- [Fiche technique pour la gestion des cas et des contacts – La rougeole](#)
- [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#)
- [Rougeole - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Outil d'aide à la décision : Repérage et diagnostic de la rougeole | INESSS](#)
- L'affiche d'[Alerte! Rougeole!](#)
- Écllosion de rougeole : [Écllosion de rougeole | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- [Rougeole| Gouvernement du Québec](#) (quebec.ca)
- Avis mondial sur la rougeole – Agence de santé publique du Canada : <https://voyage.qc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs/504>


## POUR JOINDRE OU DÉCLARER UNE MADO À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

### Durant les heures ouvrables :

- **Courriel** : [maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca)
- **Télécopieur** : 450 759-3742
- **Téléphone** : Durant les heures ouvrables (8 h à 16 h 30)  
450 759-6660 poste 4513 **ou**  
1 855 759-6660 poste 4513

### En dehors des heures ouvrables :

- 450 759-8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique.

<p><b>Publication</b>  Direction de santé publique  Centre intégré de santé et de services sociaux  de Lanaudière</p> <p><b>Responsable de la publication</b>  D<sup>re</sup> Joane Désilets, Coordinnatrice médicale en maladies infectieuses</p> <p><b>Rédaction</b>  D<sup>re</sup> Joane Désilets, Coordinnatrice médicale en maladies infectieuses</p> <p><b>Avec la collaboration de :</b>  D<sup>re</sup> Mariane Pâquet, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive  Isabelle Couture, ICASI, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses  Vanessa Lauzon, Conseillère en soins infirmiers, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses  Julie Larivière, Chef d'administration de programme, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses</p> <p><b>Mise en page</b>  Christina Augustin, agente administrative, équipe de prévention et de contrôle des maladies infectieuses</p>	<p>© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2025</p> <p>Dépôt légal  Premier trimestre 2025  ISSN 2818-2936 (en ligne)  Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p> <p>La version PDF de ce document est disponible à la section Documentation, dans la rubrique Santé publique sous l'onglet Bulletins du site du CISSS à <a href="#">Bulletins</a></p> <p>À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée</p> <div data-bbox="889 709 1295 835" style="text-align: right;"> <p><i>Centre intégré  de santé  et de services sociaux  de Lanaudière</i>  <b>Québec</b> </p> </div>
---	--